

Commission de Surveillance
Forest - Berkendael - Vorst
Commissie van Toezicht

RAPPORT ANNUEL 2022
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE
FOREST-BERKENDAEL

Table des matières

1.	La Commission de Surveillance.....	1
1.1.	Composition.....	1
1.2.	Fonctionnement.....	2
1.3.	Traitement des demandes des personnes détenues.....	5
2.	L'établissement pénitentiaire concerné.....	7
3.	Soins de santé.....	8
4.	Le droit de plainte.....	11
5.	Le déménagement des prisons de Forest et Berkendael en novembre 2022.....	13
5.1.	Avant-propos.....	13
5.2.	Berkendael.....	16
5.2.1	Préparation au déménagement.....	16
5.2.2.	Déménagement de la prison de Berkendael les 7 et 8 novembre 2022.....	19
5.3.	Forest.....	21
5.3.1.	Préparation au déménagement.....	21
5.3.2.	Déménagement de la prison de Forest les 14, 17 et 18 novembre 2022.....	24
5.3.3.	Epilogue – Forest 18 novembre 2022.....	28

1. La Commission de Surveillance

1.1. Composition

La composition de la CdS au 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

1. **Caroline Cnop**, *membre magistrate et Présidente de la Commission des Plaintes* ; juge au tribunal de première instance francophone de Bruxelles.
2. **Virginie De Baeremaeker** ; criminologue et psychologue clinicienne travaillant au sein d'un hôpital psychiatrique prenant notamment en charge des patients internés libérés à l'essai.
3. **Sven De Boeck** ; science outreach officer à la VUB.
4. **Alain Devaux**, *membre médecin* ; médecin généraliste pensionné, volontaire à Médecins du Monde.
5. **Isabelle de Viron**, *membre avocate et membre de la Commission des Plaintes* ; avocate au Barreau de Bruxelles et médiatrice familiale.
6. **Isabelle Erauw** ; juriste à la clinique Saint-Jean à Bruxelles.
7. **Raphaël Jungers**, *membre de la Commission des Plaintes* ; infirmier en psychiatrie médico-légale.
8. **Céline Lepoivre** : juriste
9. **Hervé Louveaux**, *Vice-Président et membre magistrat* ; vice-président du tribunal de première instance francophone de Bruxelles.
10. **Clara Mennig**, juriste et chargée de projet à la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri.
11. **Christian Moulart**, *membre médecin* ; gynécologue.
12. **Olivia Nederlandt**, *Présidente* ; Professeure de droit pénal et de procédure pénale à l'ULB et l'USL-B et chercheuse F.R.S.-FNRS en droit pénitentiaire.
13. **Marie-Hélène Rabier** ; journaliste retraitée.
14. **David Scheer** ; criminologue, chercheur au CNRS (France).
15. **Fabienne Simons** ; vice-présidente du Beschermtcomité (association de visiteurs) des établissements de Louvain central et Louvain secondaire ; membre de la Commission Prisons de la Ligue des Droits Humains.
16. **Julie Turco**, *directrice du resto du cœur à St Gilles*
17. **Aurélié Verheylesonne**, *membre avocate* ; avocate pénaliste au Barreau de Bruxelles et assistante en droit pénal et droit de la procédure pénale à l'UMons.
18. **Luc van Weddingen**, *Secrétaire* : Ingénieur Industriel retraité.

Evolution de la composition de la CdS en cours d'année :

Virginie De Baeremaeker ; quitte la Commission en avril

Christian Moulart ; *médecin* quitte également en avril

Caroline Cnop ; *Présidente de la CdP* quitte la Commission en juillet.

Isabelle de Viron ; reprend la *Présidence de la CdP* et est également *membre de la CdP de St Gilles*.

Céline Driessen et Jonathan Hobe ; rejoignent la Commission en juin. Ce dernier à la CdP.

Céline Driessen et Sven De Boeck ; quittent la Commission en octobre pour renforcer celle de St Gilles.

La Commission des plaintes (CdP) de la prison de Forest-Berkendael est composée des trois membres suivants issus de la CdS : Caroline Cnop - Présidente - Magistrat ; Isabelle de Viron ; Raphaël Jungers. En juillet, Caroline Cnop ayant démissionné c'est Isabelle de Viron qui a repris la présidence et Jonathan Hobe a complété l'équipe.

1.2. Fonctionnement

La CdS se voit assigner par la loi de principes une triple mission : une mission de contrôle sur les établissements pénitentiaires de Forest et Berkendael, une mission d'avis et une mission de médiation.

Pour remplir ces missions, les membres de la CdS réalisent des « permanences du mois ». Chaque mois, deux membres se proposent, pour assurer cette permanence à Forest, et à Berkendael, ce qui signifie qu'ils se rendent de manière régulière, au moins une fois par semaine, au sein de chaque établissement. Ils relèvent les boîtes aux lettres de la CdS, situées à différents endroits de la prison, notamment dans chaque aile au sein du cellulaire. Les détenus y déposent des billets de rapport pour dénoncer des situations et/ou demander un entretien. Les commissaires s'entretiennent aussi régulièrement de manière spontanée avec les détenus qu'ils croisent lorsqu'ils se déplacent au sein de la prison. Les détenus demandent fréquemment l'intervention de la CdS pour résoudre des problèmes spécifiques. Ceci implique de nombreux échanges entre les commissaires du mois et les membres du personnel, tant les agents pénitentiaires que les membres du service psychosocial (ci-après « SPS ») ou encore le personnel médical. Les commissaires relayent bon nombre de questions et observations des détenus directement à la direction.

Enfin, la CdS rédige un « rapport mensuel », qui fait état des différents constats réalisés pendant le mois quant aux conditions de détention et des problèmes qu'ils ont résolu ou tenté de résoudre pour les détenus.

Au mois de novembre la CdS a été amplement impliquée au moment du déménagement des deux établissements vers la prison de Haren.

Réunions de la CdS :

Les réunions ont lieu le premier lundi du mois entre 18h et 20h30. En raison de la prolongation de la crise sanitaire, seulement deux réunions de la CdS ont dû être organisées par visioconférence.

La CdS se réunit principalement pour discuter des rapports mensuels et des différents problèmes à résoudre. De cette manière les commissaires suivants sont informés du suivi à observer pendant leurs permanences. La CdS se concerta également sur les points récurrents qui demandent une action plus ciblée en haut lieu.

En dehors des réunions, les membres communiquent régulièrement entre eux par mails. La CdS dispose d'une adresse Gmail et utilise un drive pour partager ses documents. La commission a également de nombreux échanges avec d'autres services.

Le secrétariat est assuré avec efficacité par Luc van Weddingen.

La commission a pu faire un « repas annuel » convivial le 27 juin 2022

Présence aux réunions :

Date réunion et modalité	Membres présents	Nombre de membres de la CdS
03 janvier – visioconférence	13	17
07 février – visioconférence	14	17
07 mars – présentiel	10	17
28 mars	08	16
02 mai	14	15
30 mai	13	17
27 juin	14	16
05 septembre	11	16
03 octobre	09	16
07 novembre	07	14
05 décembre	07	14
Moyenne :	10,9	15,9

La réunion du 28 mars a été suivie par Ambre Deprez, coordinatrice du CCSP.

Parallèlement, trois réunions ont eu lieu les 24/8, 26/9 et 24/10 en vue de préparer la transition des Commissions de Forest/Berkendael (Ft/Bk) et plus tard Saint-Gilles vers la Commission de Haren. Faisaient partie de cette “double” Commission : 7 membres de la CdS de Ft/Bk, 3 membres de celle de Saint Gilles, 4 membres du CCSP ainsi que 3 nouveaux membres de la prochaine CdS de Haren.

Relations de la CdS avec d'autres intervenants :

La CdS entretient des contacts avec les directions des sites de Forest et Berkendael ; ces contacts se font par mail ou directement sur place. Les commissaires du mois règlent les problèmes avec la direction au fur et à mesure de leur mois de permanence ; la présidente et le vice-président rencontrent la direction à l'occasion de leurs propres permanences mensuelles.

La CdS n'est pas en relation directe et régulière avec le chef de l'établissement de la prison de Bruxelles Monsieur Van Poecke. Néanmoins, pour des questions plus générales, elle communique parfois avec lui par mail, et une réunion a été organisée le 13 janvier 2022 notamment dans le cadre de la rédaction de ce rapport, en présence de la CdS de la prison de Saint-Gilles et du CCSP.

La CdS est en contact fréquent avec le CCSP. La CdS envoie ainsi régulièrement un mail à l'issue de chaque réunion pour faire part de diverses problématiques, et reçoit des réponses très rapides. Une bonne collaboration a lieu avec le CCSP.

La CdS entretient aussi des contacts avec les services externes par courriel (ADEPPI, I.Care, etc.).

Grèves :

La CdS a relevé des **périodes de grève** du personnel pénitentiaire les jours suivants :

Sur la période de **10 mois** en 2022 il y a eu **15 jours** de grèves :

- A. Le lundi 3 et mardi 4 janvier
- B. Le mercredi 9 février
- C. Le mardi 8 mars, le vendredi 11 mars, le jeudi 24 et vendredi 25 mars
- D. Le vendredi 8 avril, le vendredi 22 avril
- E. Le vendredi 13 mai, le vendredi 31 mai
- Le lundi 20 juin
- Le mercredi 21 septembre
- Le jeudi 20, le vendredi 26 octobre

Des préavis de grève ont aussi été déposés sans avoir été suivis de grèves.

Depuis le déménagement à Haren, il y a déjà eu **7 jours** de grève les 9, 16 et 23 novembre ainsi que les 7, 14, 16 et 21 décembre 2022

1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

À la prison de Bruxelles, le système de Prison Cloud n'existe pas. La CdS est donc contactée par les billets de rapports déposés dans les boîtes aux lettres ; mais les commissaires du mois sont aussi régulièrement interpellés par les détenus directement dans le cellulaire, aux ateliers ou autres endroits. Il est également fréquent que des agents leur demandent d'aller voir tel ou tel détenu.

Le tableau ci-dessous est un relevé des visites effectuées au sein des deux prisons jusqu'à la mi-novembre 2022, *date du déménagement vers Haren*, en indiquant à chaque fois la population pénitentiaire relevée. Les chiffres de la surveillance électronique (S.E.) et des interruptions de peines dans l'attente du placement d'un bracelet électronique n'ont pas été relevés de manière systématique et ne sont dès lors pas repris. Toutefois on constate que le nombre de détenu en S.E. à Forest se situe entre 56 et 64 chaque mois. A Berkendael, ce chiffre est d'une petite trentaine jusqu'à 44.

Pour la prison de **Forest**, **54 visites** ont été effectuées de janvier à la mi-novembre, *date du déménagement vers Haren*. Il y a une difficulté à comptabiliser le nombre de rapport récoltés dans les boîtes aux lettres, certains détenus écrivent plusieurs rapports au cours du mois.

Pour la prison de **Berkendael**, **51 visites** ont été réalisées au cours de la même période. La CdS souligne qu'ici aussi le nombre de rapports écrits ne reflète pas le nombre d'entretiens réalisés avec les personnes détenues, dès lors que divers entretiens ont lieu à la suite à d'interpellations sur place.

La CdS a donc assuré au total **105 visites** pendant une période de 10 mois ½.

	Forest		Berkendael	
Janvier 2022	01/1	172	05/1	80 + 1 bébé
	13/1	170	07/1	77 + 1 bébé
	18/1	169	13/1	72 + 1 bébé
	28/1	173	18/1	75 + 1 bébé
			23/1	76 + 1 bébé
			29/1	75 + 1 bébé
Février	04/2	167	04/2	73 + 1 bébé
	11/2	174	10/2	72 + 1 bébé
	17/2	173	17/2	80 + 1 bébé
	20/2	173	23/2	82 + 1 bébé
	23/2	170	28/2	80 + 1 bébé
Mars	06/3	174	11/3	82 + 1 bébé
	14/3	179	16/3	86 + 1 bébé
	20/3	175	21/3	84 + 1 bébé
	25/3	176		
Avril	02/4	174	05/4	88 + 1 bébé



	10/4	176	13/4	86 + 1 bébé
	14/4	177	20/4	90 + 1 bébé
	25/4	175	26/4	87 + 1 bébé
	28/4	176		
Mai	05/5	175	04/5	88 + 1 bébé
	12/5	174	12/5	89 + 1 bébé
	14/5	174	13/5	86 + 1 bébé
	21/5	172	16/5	88 + 1 bébé
	23/5	172	22/5	88 + 1 bébé
	24/5	174	24/5	83 + 1 bébé
	30/5	177	28/5	83 + 1 bébé
			31/5	85 + 1 bébé
Juin	02/6	176	03/6	84 + 1 bébé
	08/6	174	11/6	86 + 1 bébé
	13/6	179	16/6	92 + 1 bébé
	16/6	177	24/6	88 + 1 bébé
	22/6	177		
	24/6	177		
Juillet	03/7	176	01/7	90 + 1 bébé
	09/7	168	08/7	87 + 1 bébé
	13/7	173	15/7	85 + 1 bébé
	20/7	172	20/7	85 + 1 bébé
	27/7	176	26/7	85 + 1 bébé
Août	05/8	175	01/8	81 + 1 bébé
	10/8	173	04/8	82 + 1 bébé
	19/8	173	10/8	81 + 1 bébé
	25/8	173	17/8	82 + 1 bébé
	29/8	174	23/8	81 + 1 bébé
Septembre	06/9	168	02/9	79 + 1 bébé
	13/9	169	09/9	77 + 1 bébé
	21/9	171	14/9	81 + 1 bébé
	30/9	172	21/9	81 + 1 bébé
			23/9	80 + 1 bébé
Octobre	04/10	170	06/10	81
	08/10	171	12/10	78
	12/10	171	19/10	76
	15/10	170	27/10	77
	19/10	150 *		
	26/10	144		
	31/10	144		
Novembre	07/11	134	02/11	77
	12/11	132	07/11	76

* En vue du déménagement vers Haren, dès la mi-octobre plusieurs transferts de Forest ont été effectués vers d'autres établissements. La plupart pour raison disciplinaire.

Il est souligné qu'à Berkendael séjourne quasi en permanence **une personne transgenre**, ce qui dans l'ensemble n'a pas posé de problème.

2. L'établissement pénitentiaire concerné

Depuis fin 2016, les trois prisons situées à Bruxelles, Saint-Gilles, Forest et Berkendael, ont fusionné en une seule prison, « la prison de Bruxelles », sous l'autorité d'un seul chef d'établissement, M. Jurgen Van Poecke. La consécration « juridique » de la prison de Bruxelles n'est toutefois intervenue qu'en 2019, par l'adoption de l'arrêté royal du 17 août 2019 portant exécution des dispositions de la loi de principe du 12 janvier 2019 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, relatives à la destination des prisons et au placement et transfèrement des détenus (*M.B.*, 29 août 2019).

Les trois sites de la prison de Bruxelles ont chacun une destination différente : la prison de Saint-Gilles est la maison d'arrêt où l'on trouve des hommes en détention préventive. Elle abrite également une annexe psychiatrique et le centre d'observation clinique sécurisé ('COCS') ; la prison de Forest est une maison de peine pour hommes et enfin, à la prison de Berkendael, se trouvent incarcérées les femmes, en détention préventive, condamnées ou internées. Aucune règle explicite n'évoque la situation des personnes transsexuelles ou transgenres. Elles sont incarcérées à Berkendael.

Deux commissions de surveillance sont établies auprès de la prison de Bruxelles : la CdS de la prison de Saint-Gilles et la CdS des prisons de Forest-Berkendael (ci-après « la CdS »).

La nouvelle prison de Haren, dont l'ouverture était prévue en septembre 2022, mais qui ne l'a été qu'à la mi-novembre aurait dû entraîner la fermeture totale de la prison de Bruxelles, à terme. Néanmoins, dans un communiqué de presse du 7 février 2022, le ministre de la Justice a annoncé que la prison de Saint-Gilles resterait ouverte jusqu'en fin 2024 (en conservant 200 places) ; peu de temps après, il a déclaré dans un communiqué de presse du 30 mars 2022 que la prison de Berkendael serait transformée en maison de détention pouvant accueillir 20 à 60 personnes condamnées à des peines d'emprisonnement jusqu'à trois ans. Cette maison de détention devrait ouvrir fin juin 2023.

3. Soins de santé

L'accès aux soins et la santé représentent, d'année en année, une des problématiques fréquentes des plaintes adressées à la CdS.

Et pourtant la santé, physique et mentale, des personnes détenues devraient constituer une des priorités d'une politique pénitentiaire qui se voudrait humaine et efficace en termes de réinsertion sociale. Humaine car prendre soin d'une personne c'est toujours lui donner – ou redonner – une dignité en tant qu'être humain. Et efficace car on sait que la santé est une condition essentielle à une réinsertion socioprofessionnelle réussie. Il suffit de penser aux problèmes d'assuétudes très présents dans ce public. La CdS est cependant forcée de constater, à l'occasion de ses visites et rencontres avec les personnes détenues, les agents pénitentiaires et le service médical, que la réalité est très éloignée de ce souhait.

Les principales problématiques relevées par la CdS en ce qui concerne le respect du droit à la santé sont les suivantes :

Un accès aux soins souvent limité :

- Les rendez-vous pris chez des médecins spécialistes au CMC ou à l'extérieur sont régulièrement annulés en dernière minute par le DAB qui a la charge des transferts des personnes détenues (le DAB est la direction de la sécurisation qui dépend de la police fédérale).
- Les soins dentaires sont très insuffisants par manque de disponibilité du seul dentiste en exercice.
- La norme minimale prévue par le service de la santé d'une heure de consultation d'un médecin généraliste par an et par détenu n'est pas atteinte faute d'un nombre suffisant de médecin. Ceci oblige à opérer un tri dans les demandes de consultation.
- Au niveau de la distribution des médicaments, le fait que la pharmacie ne peut les délivrer que dans un délai de 48h cause parfois une rupture de soins pour les personnes détenues entrantes.
- La situation des détenues internées à Berkendael est interpellante. La CdS tient à dénoncer la pratique visant à placer des détenues en cellule de punition comme seule réponse à des symptômes d'une maladie mentale (agitation, hallucination et éventuellement violence).
- Les problèmes de santé mentale (assuétudes, troubles sévères de la personnalité ou du comportement, décompensations psychiques) ne sont pas pris en charge de façon adaptée, notamment en raison du manque de personnel soignant (psychologue, psychiatre).
- L'alimentation, qui est une priorité dans toutes les politiques de prévention sanitaire, ne respecte pas les normes de quantité et de qualité (particulièrement un manque de fruits et de légumes frais).

Les moyens insuffisants du service médical :

- Un manque de médecins généralistes, de psychologues, de psychiatres, d'infirmiers ne permettant pas de remplir correctement la mission du service médical.
- Un matériel informatique toujours obsolète malgré les promesses répétées de le voir enfin mis à jour en 2022 (?). En attendant pas de connexion à e-Health par exemple.
- Des appareils médicaux régulièrement en panne et non remplacés (ECG à Berkendael, échographie au CMC...) ce qui retarde les mises au point et les traitements médicaux.
- Un manque de prestataire de kinésithérapie : actuellement un seul kinésithérapeute preste 2 heures tous les 15 jours à Berkendael.
- Tous ces manquements causent une surcharge de travail pour le service médical ; sans compter le fait qu'il doit gérer des cas médicaux très lourds (HIV, cas psychiatriques sévères, etc....) : une telle surcharge de travail entraîne inévitablement une diminution de la qualité des soins.
- Il persiste toujours un « trou » dans la présence du personnel médical entre 15h et 19h, ce qui représente un risque de retard de prise en charge d'une situation urgente qui se produirait durant cette période ; une autre conséquence de ceci est le fait que les médicaments du soir sont préparés par les infirmiers mais distribués par les agents pénitentiaires vu que ceux-ci terminent leur service à 15h : ceci peut poser de sérieux problèmes pour la compliance du traitement des détenues internées à Berkendael.
- Les personnes détenues sont souvent vues par des médecins différents ce qui est regrettable pour l'établissement d'une relation de confiance et aussi pour un suivi optimal. Ceci est aussi lié à un cadre médical insuffisant.

Des problèmes de communication et de relation avec les personnes détenues :

- Les personnes détenues se plaignent régulièrement d'un manque d'explication donné à leurs problèmes de santé, et aux traitements délivrés.
- La CdS a reçu de nombreuses plaintes de détenues par rapport au manque de respect et de bienveillance à leur égard de la part d'un médecin de la prison de Berkendael. La CdS, a, à plusieurs reprises et depuis plusieurs années, fait état aux responsables du service médical des prisons bruxelloises sans avoir obtenu de réaction concrète sinon la banalisation de ce comportement pourtant contraire à l'éthique médicale.

En plus des principaux constats en matière de santé, abordons **les relations de la CdS avec les intervenants dans le domaine de la santé.**

En dehors des permanences du mois, les médecins de la CdS ont échangé une trentaine de mails avec le Docteur de Dorlodot, médecin-chef du CMC (centre médico-chirurgical de la prison de Bruxelles sur le site de Saint-Gilles). Celui-ci répond en général rapidement aux questions que nous lui posons, en manifestant régulièrement les limites des soins dans ce qu'il nomme : « la réalité carcérale » et plus précisément un manque de reconnaissance des directions pénitentiaires à son égard. (« la santé des personnes détenues est la dernière préoccupation des directions » dit -il)

Dans chaque établissement, il y a eu également une trentaine de contacts directs avec les médecins et infirmiers. Lors de ces rencontres des informations médicales sur l'état de santé des détenu(e)s sont souvent partagées spontanément.

Par ailleurs, les médecins ont répondu plusieurs fois aux demandes de passage d'un médecin de la CdS par le commissaire du mois : Des dossiers médicaux des personnes détenues ont été consultés, avec leur autorisation, ce qui a permis de constater qu'ils sont souvent extrêmement lapidaires, se limitant souvent à des prescriptions médicamenteuses.... Les résultats d'examen ne sont pas intégrés à ce dossier informatique obsolète...

On peut estimer que les problèmes de santé représentent en moyenne 15% des motifs des demandes de rencontre de la part des personnes détenues. Il s'agit essentiellement de plaintes concernant la prise en charge de celles-ci, du manque d'explications des médecins, du manque d'observance de leur traitement médicamenteux, du manque d'empathie de certains médecins et enfin d'un manque d'accès aux soins spécialisés.

Plusieurs échanges par mail ont eu lieu avec l'ASBL I.Care. Une réunion a eu lieu avec les responsables de I Care, en leurs locaux, le 7/6/22 avec un autre médecin de la CdS de St Gilles. Il y a été surtout question de la prise en charge des assuétudes, problématique très fréquente et insuffisamment traitée....

Une réunion en visioconférence a eu lieu le 11/5/22 avec le Dr de Dorlodot en présence du médecin de notre CdS et de sa présidente Mme Olivia Nederlandt. Elle a permis d'échanger au sujet de cas de personnes détenues problématiques, ce qui nous a permis de mieux clarifier leurs suivis.

Enfin notre médecin a participé à trois groupes de travail, initiés par le SPF Santé Publique, afin de préparer le transfert des soins de santé des prisons vers leur service. (Le 25/10, le 20/10 et le 11/10/22).

4. Le droit de plainte

En 2022, 63 plaintes ont été introduites, 48 par des détenus de l'établissement pénitentiaire de Forest et 15 par des détenues de l'établissement pénitentiaire de Berkendael.

Les tableaux suivants donnent un aperçu de la nature des plaintes, si elles ont été traitées par un membre de la CdP statuant comme juge unique ou par ses trois membres, les décisions qui ont été prises par la CdP, ainsi que, le cas échéant, par la Commission d'appel. Ils permettent également d'avoir une idée quant à la durée de traitement des plaintes.

Forest :

- 21 décisions ont été prises à juge unique dont 10 en raison de l'irrecevabilité des recours principalement parce que la CDP n'est pas compétente pour traiter ce type de plainte.

S'il y a eu plusieurs tentatives de médiation, 1 seul recours s'est clôturé par un accord en médiation. Le renvoi en médiation est donc peu utilisé par la direction et par les détenus. Concernant les demandes de suspension de décision dans l'attente de l'examen du recours, il y a en a eu 6.

Quant au fond :

- 19 recours étaient dirigés contre une décision disciplinaire.
- 5 recours portaient sur décisions relatives à des mesures d'ordre de mutation de cellules
- 1 recours concernait une décision relative à un perte de travail
- 1 recours contestait le refus de visite d'un enfant
- 2 recours contestaient des décisions de fouilles l'une à corps l'autre relative à la cellule du détenu
- 1 abandon de plainte.

Depuis plusieurs mois, la direction n'assiste plus aux audiences en raison d'une surcharge de travail. Cette absence de la direction est regrettée par la commission.

Plusieurs recours ont été déclarés fondés par défaut de motivation. La direction n'ayant transmis, ni la décision administrative ni le dossier administratif.

Cette absence de dossier administratif et de décision administrative est devenue malheureusement une pratique récurrente de la direction à partir du mois de juillet et ce malgré plusieurs interpellations faites par le secrétariat des plaintes du CSCP.

Le traitement moyen d'une plainte dure environ 25 jours. Ce délai a fortement augmenté à partir du mois d'août car la Commission attendait les dossiers et défense de la direction sans succès.

Berkendael :

8 plaintes ont été traité à juge unique. Parmi celles-ci 5 ont été déclarées irrecevables.

- 1 demande de suspension
- 1 dossier clôturé à la suite d'un accord de médiation.
- 5 plaintes formées contre une décision disciplinaire
- 1 abandon de plainte.
- 1 plainte relative une décision de refus de visite d'un enfant
- 2 plaintes relatives à une décision de fouille à corps
- 1 plainte dirigée contre une décision de mutation de cellule

Le délai de traitement des plaintes à Berkendael est en moyenne de 31 jours.

5. Le déménagement des prisons de Forest et Berkendael en novembre 2022

L'année 2022 fut une année particulière pour le travail de la CdS. En effet, après plusieurs reports, la prison de Haren a ouvert ses portes en novembre 2022, avec pour conséquence le transfert de toutes les personnes détenues au sein des établissements de Forest et de Berkendael vers cette nouvelle prison et la fin des activités de la CdS au sein de ces deux prisons¹.

Les défis entraînés par ce « déménagement » ont été multiples.

La CdS relève de manière positive qu'elle a été invitée à visiter la prison de Haren lors de l'inauguration le 30 septembre 2022 ainsi que lors d'une visite avec M. Van Poecke le 10 octobre 2022.

Vu le caractère inédit du déménagement vers la prison de Haren et de la fermeture concomitante de deux des prisons bruxelloises, le CCSP en collaboration avec la CdS de Ft/Bk a décidé d'observer les opérations durant les journées consacrées aux transferts. Des équipes composées d'une à trois personnes de la CdS et du CCSP étaient présentes tant au sein de la prison de départ qu'au sein de la prison d'arrivée. Les modalités du déménagement au départ et de l'emménagement à l'arrivée ont ainsi pu être observées par chacun des équipes. Des comptes rendus ont été rédigés. Ils sont retranscrits ci-dessous.

La CdS remercie très chaleureusement Fabienne Simons, **membre de la CdS** qui a été chaque jour sur place dès 7h30 pour toute la durée des déménagements jusqu'à la fermeture définitive le 18 novembre après-midi. L'observation a pu se faire en toute indépendance. La liste des départs a été remise au membre de la Commission.

5.1. Avant-propos

Les semaines qui ont précédé le déménagement ont été quelque peu tendues tant du côté du personnel que du côté des personnes détenues. En septembre notamment, les journées d'immersion à la prison de Haren ont causé un manque accru de personnel au sein des trois prisons bruxelloises (principalement à la prison de Saint Gilles privant les détenus de douches, de préaux, d'activités, etc.).

Lors des grèves des 21 et 25/10, à la prison de **Berkendael**, les préaux n'ont pas été organisés ni les visites (en ce compris les visites hors surveillance VHS). En outre, les personnes détenues - et leurs proches - se sont senties mises sous tension en raison des incertitudes qui régnaient depuis de nombreux mois sur le déménagement vers Haren et le régime de détention qui y sera appliqué. Des séances d'information ont été organisées tardivement et n'ont pas permis

¹ La préparation de l'ouverture de la prison de Haren a fait l'objet d'une séance spéciale de discussion en commission de la Justice de la Chambre des représentants : *C.R.I.*, Ch., 2021-2022, séance du 2 février 2022 après-midi, n° 55-683.

de répondre à toutes les questions pratiques des détenues ce qui a eu pour conséquence de faire perdurer les incertitudes principalement quant aux différences de régime à Haren. Le report de la date du déménagement de la prison de Berkendael a par ailleurs eu pour effet de priver les détenues de travail pendant une période de temps plus longue que celle qui avait initialement été envisagée. Une députée a posé la question au ministre de la Justice d'une éventuelle indemnisation pour la perte de gratifications subie par ces détenues, mais ce dernier a répondu que tout déménagement entraînait des désagréments².

A la prison de **Forest**, les détenus ont appris qu'ils n'auraient plus de libre accès à la cuisine comme c'est le cas aux ailes A et B, que le nombre de vêtements autorisés en cellule serait plus limité, qu'ils devraient laver leur linge eux-mêmes (plus possible à l'extérieur), qu'ils ne pourraient pas emporter de machines à café, bouilloires, percolateurs, plaques de cuisson...(seulement une machine Senseo, une casserole et une poêle). Ils ont aussi appris que l'une des directrices ne suivrait pas à Haren, les laissant craindre que tout soit à refaire en matière d'avis de la direction pour obtenir des modalités d'exécution de la peine. Il y aurait également une période d'observation de six semaines à leur arrivée à Haren. Ces informations ont eu pour effet d'accentuer un sentiment de désespoir déjà bien présent depuis de nombreux mois eu égard aux nombreux retards dans la rédaction des avis en vue de l'obtention de modalités d'exécution de la peine à propos desquels la CdS était déjà intervenue auprès de la direction. La direction s'est voulue rassurante à cet égard.

Ce sentiment a aussi été alimenté par un problème de contamination d'eau à la légionellose, à l'origine de deux mouvements d'humeur le 2 octobre 2022. La police venue sur place aurait maltraité certains détenus à la suite d'un comportement violent ou inadéquat, lors du placement de colsons et par gestes. Un nouveau mouvement d'humeur a alors lieu le 13/10 principalement à l'aile B avec des dégâts matériels qui en ont été la conséquence.

Les tensions accrues provoquées par l'ensemble de ces circonstances conjuguées ont eu pour effet de générer des incidents graves qui ont donné lieu à des sanctions disciplinaires et des transfèments des personnes détenues impliquées.

En conclusion, la CdS a fait le constat de ce que la situation au sein des trois sites de la prison de Bruxelles a rarement été d'une telle gravité. Interpellé à ce sujet, le CCSP est intervenu auprès du chef d'établissement en lui demandant que des mesures urgentes soient prises pour réduire au maximum les conséquences des futurs déménagements de à l'égard des personnes qui y sont détenues. Dans cette optique, il a appelé à un dialogue ouvert, transparent, concret et réaliste à propos des conditions du déménagement et des différents régimes prévus à Haren entre toutes les parties en présence (personnes détenues, personnel, directions) et ce dans le cadre des structures de dialogue et de concertation existantes ou à mettre en place

² Réponse du ministre de la Justice à la question parlementaire de Claire Hugon (55031752C) intitulée « Le déménagement vers Haren et le respect des droits des personnes détenues », *C.R.I.*, Ch., séance du 9 novembre 2022, n° 55 COM 927, pp. 24-25.

telles que l'Organe de Concertation des Détenus (OCD). Le CCSP a également appelé d'urgence la DG ÉPI à renforcer les équipes de direction et le personnel en charge de la transition entre les prisons de Bxl et de Haren en vue de parvenir à gérer adéquatement cette transition indépendamment de la gestion quotidienne de la détention au sein des prisons de Bruxelles ainsi que de la prise en charge des dossiers individuels des détenus qui dépendent d'eux.

À noter également que préalablement au déménagement, les règlements d'ordre intérieur des différentes unités de la prison de Haren ont été demandé à la DG EPI afin que les personnes détenues et la CdS puissent en prendre connaissance dès avant le déménagement. Ceux-ci ne seront finalement transmis qu'après le déménagement.

La CdS a par ailleurs suggéré à plusieurs reprises à la direction de faire établir par les personnes détenues elles-mêmes des inventaires de leurs effets personnels afin qu'elles puissent être certaines de retrouver leurs affaires à l'arrivée ou d'en demander l'indemnisation en cas de disparition. Cette proposition est demeurée sans suite.

A titre informatif :

Toute la procédure est suivie par une équipe de **Canvas**, sous le label « **Woestijnvis** » production indépendante basée à Vilvorde. 1 cameraman et 1 preneur de son filmant tantôt à Forest tantôt à Haren. Le **documentaire** sera diffusé en 5 épisodes au printemps 2023.

A **Berkendael** Monsieur Ugeux, **photographe** indépendant, a réalisé un reportage coproduit par la RTBF.

Les deux équipes, présentes à chaque étape, ont respecté scrupuleusement l'anonymat de ceux qui ne souhaitent pas apparaître.

A **Forest**, **Cédric Gerbehaye**, photographe documentaire indépendant, bien connu des détenus car il fréquente Forest depuis 6 ans pour la réalisation d'un documentaire, d'un projet photographique et pour donner des conférences sur des reportages photos, a obtenu une autorisation spéciale pour accompagner les détenus dans le fourgon de déménagement à plusieurs reprises. Le **film documentaire** sur la prison de Forest, intitulé « la peine », sortira sans doute au printemps 2024. Il sera également diffusé lors de divers festivals et à la RTBF en fin d'année 2023.

5.2. Berkendael

5.2.1 Préparation au déménagement

Le 12 octobre 2022 a eu lieu une **séance d'information** dispensée aux détenues du 1er étage. Cette séance est organisée en présence de 22 détenues sur 26. Elle est dispensée en FR et EN par la directrice, accompagnée par le chef adjudant et par une directrice de St Gilles. Les détenues ne parlant aucune de ces deux langues ont bénéficié d'une traduction par l'intermédiaire d'autres détenues.

Les détenues sont informées qu'elles déménageront vers Haren dans la « Forest House », composée de 4 **unités** : Une unité 611 prévue pour les internées, entrantes et détenues sous « forte médication ». 3 autres « unités de vie » pouvant, chacune, accueillir, 30 détenues. Ces trois unités seront caractérisées par un régime communautaire/ouvert, étant toutefois précisé que les détenues prendront leur repas en cellule (repas froid le midi et repas chaud le soir). Les cellules seront ouvertes en journée et les détenues auront accès à une cuisine.

Le déménagement est annoncé pour les 19 et 21 octobre. Les détenues devraient être avisées la veille de la date exacte. Leurs effets personnels suivront dans le courant de la journée. *En réalité le déménagement sera reporté au 7 et 8 novembre.*

A l'appui de photos des **cellules** que la directrice fait circuler, il est précisé que les cellules comprendront : Un lit ; Une TV qui sera gratuite dans un premier temps et pourra ensuite être louée à concurrence de 15 euros par mois. 4 chaînes seront toutefois accessibles gratuitement. Un micro-onde ; Un frigo ; Un téléphone, dont les communications sont payantes ; Un évier, une toilette et une douche. Concernant cette dernière, il est précisé que l'accès à l'eau chaude sera disponible deux fois 5 minutes par jour.

La plupart des cellules sont « solo ». Les détenues qui préfèrent une cellule en duo pourront en faire une demande en ce sens.

Une des unités sera équipée de 5 cellules « mères-enfants ».

Visites : Les heures de visite seront maintenues au début. Après l'arrivée des détenus de Forest, un système de visites « fluide » sera mis en place, avec un créneau horaire large mais sans horaire de visite fixe.

Le système de visite par vidéo-conférence sera maintenu.

Les VHS pourront avoir lieu deux fois par mois à concurrence de 2 heures par visite conjugale et de 3 heures par visite familiale.

Cantine – Tabac : Le tabac devra être cantiné. Le tabac social sera réservé aux détenues de l'unité 611.

Les livraisons de la cantine interviendront 2 fois par semaine.

Lorsque les détenus de Forest et St Gilles auront déménagé à leur tour, environ 40 détenues condamnées pourront être accueillies dans un bâtiment « décentré », la « **Tropical House** », où le régime sera plus ouvert encore, comprenant des cellules « mères-enfants » et un « salon de thé » ouvert au public, dans lequel les détenues pourraient travailler.

Cette séance d'information qui s'est voulue rassurante a été suivie par le commissaire du mois. En apparence, les détenues n'ont pas paru inquiètes, particulièrement curieuses ou enthousiastes par rapport au changement qui se profile.





5.2.2. Déménagement de la prison de Berkendael les 7 et 8 novembre 2022

Le personnel :

Le matin du 7.11, l'ambiance est calme parmi les détenues, par-contre le **personnel est tendu**. Au fur et à mesure de la journée, vu le déroulement sans encombre, l'ambiance se relâche et le personnel est plus détendu. Au fil de la journée, des « au revoir » entre les membres du personnel qui ne suivent pas à Haren et des détenues connues de longue date provoquent beaucoup d'émotions.

Le deuxième jour, 4 membres du personnel sont immédiatement convoqués à Haren, sans aucune notification au préalable. La journée sur place sera compliquée car en sous-effectif. Le personnel est découragé et se sent abandonné d'autant plus que la direction à **Haren n'est pas joignable**, numéros non-attribués, cet incident complique le bon déroulement de l'opération pour l'adjudante de service qui est en charge de l'organisation de tout le déménagement. Elle va passer la nuit sur place du 7 au 8 pour veiller à ce que tout se déroule de manière correcte et organisée.

La directrice de Berkendael est sur place le 7. Celles de Forest ainsi qu'un chef quartier passeront voir comment cela se passe afin de s'inspirer des bonnes pratiques en vue du transfert de Forest.

Le transfert :

Les détenues ont reçu des **caisses** pour emballer leurs affaires qui ont été emmenées en camion. Plusieurs détenues ont aidé les plus fragiles.

Une caisse prioritaire contenant les objets quotidiens d'usage courant ainsi que les dernières affaires présentes en cellule et quelques vêtements. Cette caisse sera immédiatement remise en cellule à Haren. Les dernières **cantines** ont également été embarquées par camions ainsi que des jeux et du matériel de l'ONE pour les bébés et aussi des archives et les **dossiers** des détenues. Tous les documents du greffe sont déjà à Haren

Les **médicaments** ont été donnés le matin et les doses du soir sont parties à Haren

Les **objets de valeurs** des détenues ont été transférés à Haren par le comptable le 8/11.

Aucun préau ni activité n'ont pu être organisé durant ces deux journées.

Départ - Fouille :

Les détenues par groupe de 10 par convoi sont appelées une à une, contrôle d'appel et fouilles sommaire sur section. Ensuite elles sont dirigées vers les agents de la DAB pour être fouillées.

Par deux ou par trois, après **vérification d'identité** par un membre de la DAB, une **fouille approfondie** est effectuée par les agents féminins y compris la fouille de la personne transgenre. Chaque fouille est observée par un agent masculin, un par détenue.

Info : Sur la feuille de contrôle des noms en possession de la DAB figure la raison de l'incarcération, ce qui explique une vigilance accrue pour certaines détenues.

Fouilles des vêtements assez poussée / intensive avec palpation de toutes les parties du corps (palpation du cou, de la poitrine, de la taille, avec les doigts autour des chevilles, de la culotte,

des aisselles). Les chaussures sont vérifiées de manière scrupuleuse ainsi que les vestes, les coutures des foulards, des vestes doudounes. Certaines doivent enlever leurs chaussures et leurs chaussettes ou sont palpées aux pieds. La fouille commence en position jambes et bras écartés face au mur. Les agents expliquent ce qu'ils font de manière calme et « pédagogique ». DAB très professionnelle. On voit qu'ils ont l'habitude et/ou qu'ils ont été dûment formés. L'information selon laquelle les détenues doivent partir les poches vides ne semble pas avoir été bien comprise. Des détenues essayent de passer avec du tabac, un briquet, des médicaments. Deux détenues ont pu garder leur « puff ». Un agent prend note des effets à rendre aux détenues. Ils seront remis à l'arrivée.

Menottes et transfert

Elles sont ensuite menottées par devant (les mains horizontales) le premier jour. Verticalement (les mains croisées) le deuxième jour. Le passage des menottes se fait de manière délicate.

Puis, elles sont invitées à sortir en groupe de 10 et à monter une à une dans le fourgon de la DAB sous le regard d'une dizaine de policiers de la zone Bxl midi, en retrait, adoptant une posture d'observateur.

Un **fourgon** de 10 places : 4 au fond, 6 individuelles (3 de chaque côté) isolées par une paroi en plexi renforcée. Deux à trois agents sont présents dans l'espace cellulaire du fourgon. Les détenues ont la possibilité d'appeler à l'aide pendant le transport. Présence de caméras, de système d'aération et de ceintures de sécurité pour chaque siège. Les détenues restent menottées tout au long du transport.

Le fourgon est escorté de 3 motards. Durée du trajet 40 minutes

Deux détenues ont été emmenées en **ambulance** séparée de la Croix Rouge escortée d'un combi de police. Il s'agit d'une femme enceinte et d'une détenue en chaise roulante. Elles sont allongées sur une civière, recouvertes d'une couverture et sécurisées avec des ceintures de sécurité à plusieurs points d'attache (jambes, hanches, torse, épaules). Les détenues resteront menottées tout au long du transport.

Le premier départ concerne principalement les détenues perturbées du niveau 0.

L'une d'elle, internée, ne veut pas quitter sa cellule. Finalement, après plusieurs tentatives de conciliation, notamment par le commissaire de la DAB, des agents pénitentiaires, du médecin-chef, c'est à l'arrivée de 4 agents féminins de la DAB que la détenue acceptera de se laisser fouiller en cellule, mettre les menottes et emmener vers le fourgon du dernier transfert de la journée sans aucune résistance.

Avant d'entrer dans le fourgon, une détenue du 0 a lancé à la ronde : « Bye bye Berkendael, Covid et cannabis » !

Deux détenues partent en transfert palais à Mons. Elles seront reconduites à Haren.

Deux transferts palais ont été annulés ainsi qu'un Tribunal de la Jeunesse. L'impossibilité pour les détenues d'assister à leur audience est regrettable.

5.3. Forest

5.3.1. Préparation au déménagement

L'expérience des premiers transferts de Berkendael à Haren a pu **apporter des améliorations** en vue de l'organisation des transferts de Forest. Il a eu une grosse préparation notamment psychologique et beaucoup de communication avec les détenus pendant la semaine précédant le déménagement. Les agents présents au moment des départs semblent également avoir été soigneusement sélectionnés. Les directrices des deux prisons sont présentes lors des différentes étapes du déménagement.

Inventaire : Le principe est le même qu'à Berkendael.

Nouveau : en dehors du **nom** du détenu inscrit sur **chaque face** de la caisse figure le **numéro d'unité** ainsi que de **cellule** de Haren. Ce qui facilite grandement le dispatching à l'arrivée. Il n'y a pas eu d'inventaire proprement dit ; seule la « caisse verte » a été contrôlée. Cette **caisse prioritaire porte le n°1 et sera remise immédiatement**. Une caisse nourriture non périssable. Il n'y a pas de limite au nombre de caisse autorisé. Au fur et à mesure le contenu des **frigos** est distribué aux détenus encore sur place.

La direction signale la **découverte d'un GSM** dans une caisse verte.

Information : Il y a eu plusieurs séances d'information. Une **note** très complète reprenant la liste de **vêtements et objets autorisés** en cellule a été remise le lundi 7 novembre aux détenus. Donc une semaine avant le premier déménagement. Note avec instruction de **terminer les caisses** à chaque fois pour la veille du transfert à 18h. Les détenus ont été **prévenu** le vendredi 11 novembre du moment **de leur départ** C'est à cette occasion que le **numéro d'unité** et de cellule a été communiqué à chacun. Toutefois la liste des départs sera modifiée au cours du we.

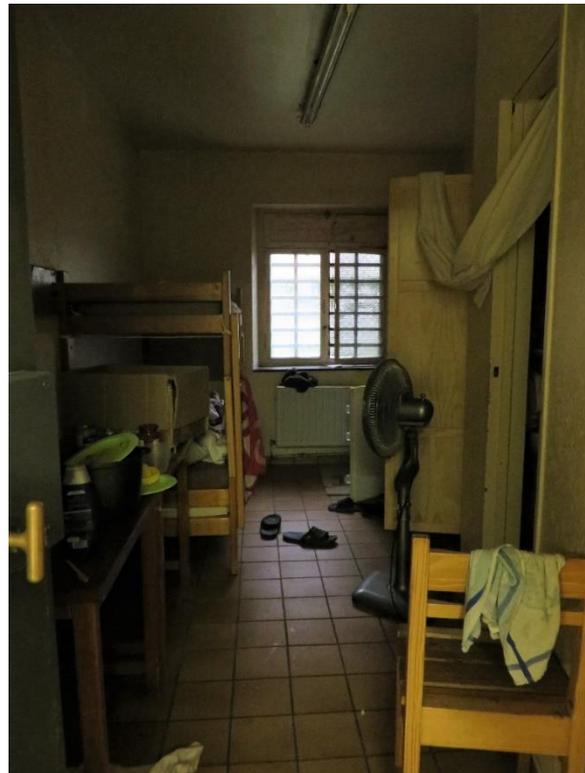
Cantine : Une feuille de **cantine** « irrégulière » càd « entrant » a été distribuée. A remplir la veille du départ. Cette cantine sera livrée à Haren.

D'après l'un ou l'autre détenu les prix de la cantine auraient fortement augmenté. A vérifier

Gratification : Pour les travailleurs aux ateliers, comme à Berkendael, la question de l'indemnité de chômage technique a été posée au CCSP **Les ateliers de productions ont fermé le 21 octobre**.

Pour les détenus qui ont activement aidé pour le déménagement, une indemnité est prévue... on parle de 2€50 de l'heure.





5.3.2. Déménagement de la prison de Forest les 14, 17 et 18 novembre 2022.

DEPART :

Après une fouille sommaire par les A.P au fur et à mesure **10 détenus venus de différentes ailes** attendent sur le banc dans le grand hall. L'atmosphère est détendue. Les détenus sont appelés hors du cellulaire pour la fouille par 4 ou parfois seulement 2 face au bain entrant. Deux AP sont présents ainsi qu'un membre de la direction.

DAB : **Une fois passée la grille, seuls les agents de la DAB prennent le relais.** Ils sont au nombre de 10 à parfois seulement 4. **Vérification d'identité** du détenu. L'agent vérificateur est le seul à avoir une **liste détaillée** où figure la **raison de l'incarcération** afin de déceler un éventuel risque de problème. Certains détenus à profil spécifique sont répartis individuellement sur les différents convois.

Fouilles : Les fouilles sont toutes réalisées par des agents masculins. Palpation des parties du corps. Oter les chaussures, la plante des pieds est palpée. Les poches des vestes sont fouillées. A Forest il n'y a manifestement **pas eu d'interdiction à emmener des effets** avec soi... Pour les premiers départs, des objets divers sont retirés des poches et mis dans une seule grande enveloppe sans distinction : briquets, tabac, divers documents, cigarettes, des allumettes, une montre, un peigne... Un détenu a un sac de toile avec une bouteille d'eau et... ses pantoufles. Un « puff » sera rendu au détenu par-contre pas **l'insuline** d'un autre. Le tout sera remis à l'arrivée... *(On croise les doigts)*

Ce n'est qu'au 7^{ième} transfert que la direction donnera des **enveloppes individuelles** mentionnant le nom du détenu. Au fil des départs les détenus présentent spontanément leur enveloppe qui est mise de côté. Au point que l'agent note sur sa liste celui qui n'en a pas (bien vu...) Les enveloppes sont de plus en plus remplies. Certains détenus en ont deux. **Objets divers :** brosse à dent électrique, boîte de tabac, shampoing, des biscuits, une cuillère, une ceinture, un agenda, des lunettes, plusieurs drapeaux, un livre (celui-ci sera restitué au détenu).

Surréaliste : Un agent retire de la poche de la veste du détenu une orange et ... 3 oignons. Il est tellement interloqué qu'il rend le tout au détenu. *(Peut-être qu'il s'est-il dit que cela n'était pas ses oignons...)*

Menottes : Les détenus sont menottés **mains croisées** et attendent sur le banc. Ce n'est qu'au deuxième départ qu'ils seront dirigés dans le minuscule espace des entrants face au greffe. **Tout est très calme** et détendu. Certains détenus risquent un trait d'humour. « Vous faites votre boulot, nous le nôtre » Sur les 14 transferts et le passage de 126 détenus, seul 1 détenu a haussé le ton, mais s'est vite calmé.

On me laisse bavarder avec les détenus. « **C'est bien que la Commission soit là** » « vous viendrez nous voir là-bas ? »

Le photographe est très présent mais discret.

Réflexion d'un agent de la DAB : des « récalcitrants » comme ça j'en veux bien tous les jours !

DAB : très professionnel. On voit qu'ils ont l'habitude et/ou qu'ils ont été dûment formés.

Irréprochable : « Bonjour Monsieur » « Votre veste s'il vous plait » vérifient que les menottes ne soient pas trop serrées. Il faut y laisser l'espace de passer un doigt.

Une fois les 10 détenus prêts, le responsable explique : le trajet durera 40 minutes, soyez calme et tout se passera bien...

Passage dans le hall où se trouve encore quelques agents de la DAB puis descente vers la cour.

Dans la cour : Pour le premier départ 16 **policiers** de la zone Bxl Midi, ainsi que le commissaire sont présents. Police en retrait, adoptant une **posture d'observateur**, discrets. Les 3 motards qui escortent les transports attendent dans la rue. Le personnel pénitentiaire ne participe pas à cette opération.

Le long du mur on aperçoit les **casques et boucliers** « au cas où » L'après-midi, cet attirail aura disparu, Dès le deuxième départ il n'y a plus que 8 policiers dans la cour et au fil des jours il y aura de moins en moins.

Montée dans le **fourgon**. Même véhicule qu'à Berkendael.

Transferts : à 8h30 – 10h – 13h15- 14h45.

Un **transfert supplémentaire** à 11h30 est organisé les 17 et 18 novembre.

Ces **horaires** ont à chaque fois été respecté à quelques minutes près.

Lundi 14 novembre : Seuls 32 détenus partent de Ft

2 transferts le matin de 10 détenus par fourgon.

2 transferts l'après-midi de respectivement 7 et seulement 5 détenus.

A noter : ce dernier convoi prendra au passage à **St Gilles**, 4 détenus condamnés.

Le jeudi 17 il y a eu 50 départs. 3 le matin et 2 l'après-midi.

Le vendredi 18 il ne restait plus que 44 détenus.

Au tout dernier départ, ils ne sont plus que 6. (1 détenu était en P.S. un autre avait été transféré à Andenne)

A chaque convoi les détenus viennent de différentes ailes. Raison évoquée : cela correspond à la répartition des cellules à l'arrivée.

	<u>Aile A</u>	<u>Aile B *</u>	<u>New C</u>	<u>Total</u>
Lundi 14	13	4	15	32
Jeudi 17	22	3	25	50
Vendredi 18	15	2	27	44
Total :	50	9	67	126

** Un nombre important de détenus de l'aile B ont été transférés à la suite des récents incidents. C'est ce qui explique le petit nombre de détenus de cette aile.*

Au moment du départ les 2 portes de la cour et de la rue sont ouvertes. Les policiers se placent de chaque côté du fourgon. Cette pratique sera vite abandonnée.

A maintes reprises **une directrice sera présente à plusieurs étapes** du transfert.

« Que tout se passe bien » « Courage » Le dernier jour elle précisera « Vous êtes les premiers à Haren, vous avez une responsabilité, c'est vous qui marquerez de votre empreinte l'attitude à avoir... »

Grefte : Les dossiers des détenus sont emportés le même jour que les détenus. Les autres documents seront emmenés une fois les transferts terminés.

Comptabilité : elle se charge du transfert des **objets de valeurs**, carte d'identité... Il devrait y avoir 6 comptables à Haren.

Dans le corridor un nombre impressionnants de dossiers dans des cartons destinées aux « **Archives nationales** » La plupart des documents doivent être conservés à la prison entre 5 et 10 ans. Tout ce qui est antérieur sera conservé aux archives nationales. Nul ne sait qui et quand ?

SPS : D'après un membre du personnel il manque des meubles à Haren. Il y aurait eu un incendie dans les ateliers où sont confectionnés les meubles pour Haren (à la prison de St Hubert). Cela a occasionné un sérieux retard.

Infirmierie : Des « caisses vertes » avec les médicaments et du matériel important sont acheminées à Haren. La commande de **médicament du jour** est systématiquement livrée à Haren

Détenu à mobilité réduite. Le jeudi 17 un détenu âgé se présente à la fouille avec son rollator. Cet objet est trop encombrant et ne peut être pris dans le fourgon. Il sera remis dans le camion avec les « caisses vertes ». Le détenu sera spontanément soutenu par un collègue qui l'aidera à marcher et monter dans le fourgon.

Cuisine : Pour simplifier, le dernier jour le repas de midi sera des pizzas. Ces dernières semaines on a tenté d'utiliser ce qui restait.

Désolant ; à l'arrière de la cuisine on trouve une **grande quantité de pain**. Sans doute a-t-on oublié de décommander.

L'ensemble du matériel de cuisine sera remis à St Gilles.

Nourriture des détenus : Il resterait encore des surgelés... et beaucoup de contenu de frigo sera malheureusement jeté le 18 au soir.

Matériel de Sport : Curieusement Haren a réquisitionné le matériel de sport des ailes A et B, ainsi que le matériel du préau.

Mobilier : Beaucoup de mobilier sera remis à St Gilles entre-autre le matériel de cuisine, les couvertures... Mais les **tables, chaises** des ateliers sont **réquisitionnées** à Haren !

Vêtements pénitentiaires Neufs ! On découvre à l'arrière de l'aile B une quantité impressionnante de vêtements neufs emballés sous plastic : Chemises, pantalons beige, polos bleus, singlets, T-shirts blancs, chaussures, chaussettes mouchoirs, essuies... Une directrice n'est pas au courant. Une autre suppose que cela ira à St Gilles. Qui va s'occuper de cela ?

Départ des caisses : Problème à l'embarquement des camions. L'ascenseur étant en panne il faut passer par la porte arrière. Les palettes sont trop larges... Des détenus s'affairent à déplacer les caisses sur des palettes plus étroites.

A l'atelier sont entreposées des caisses pour St Gilles. Nul ne sait ce qu'elles contiennent...

Centre : Personne ne sait ce que deviendra les livres des entrants etc.

Agents pénitentiaires un nombre important d'agent iront à St Gilles en attendant une mutation souvent demandée de longue date. La plupart de ceux qui vont à Haren y vont sans enthousiasme.

Eux aussi encouragent les partants « Bonne route les gars »

Vendredi 18 novembre : à 14h arrive le chef d'établissement de Haren qui adressera ses remerciements au personnel. Il annonce l'arrivée du **ministre de la Justice** pour le 14^{ième} et dernier convoi. Le ministre souhaite « **saluer le dernier détenu** » Il remercie le personnel, apprécie la présence de la Commission de Surveillance.

Détail, on a dû **modifier l'ordre de la liste** car le dernier détenu n'était pas présentable...

Le dernier convoi est parti à 14h40.

La prison est dans un état de délabrement épouvantable. Il y a encore un travail considérable à faire pour vider l'établissement...

Laissons la dernière parole aux détenus :

Lors du passage d'un fourgon vers la rue on entend à travers les parois un tonitruant :

« **Haren on arriiive !** »

5.3.3. Epilogue – Forest 18 novembre 2022

Dernières heures, c'est l'effervescence partout. Les grilles restent ouvertes. Dans les ailes, quelques servants rassemblent la literie, tentent d'assembler ce qui traîne dans le couloir. Dans le hall on entend la musique du tout dernier occupant de l'aile B.

A l'aile A une dizaine de détenus sont assis. Une petite souris, désorientée reste au milieu d'eux, un détenu lui donne du pain. On a distribué des canettes de Coca. De la cuisine arrive un plateau de petits-pain au chocolat encore chaud. On m'en offre aussi. Ceux qui vont à la New C s'arrêtent et se servent en passant. Autant finir les restes... La cuisine est vide, mais le tuyau d'eau chaude de la cuve continue à couler, imperturbable. A l'arrière, une quantité impressionnante de pains. La routine ? Oubli de décommander la livraison ?

Dans le bureau de l'adjudant le chef quartier commence à rassembler les documents, vide les armoires. On croise les directrices, toujours en mouvement, téléphone à l'oreille, ainsi qu'un adjudant au four et au moulin.

Au centre, les quelques étiquettes de noms restées au tableau ont déjà été enlevées. Dans le grand livre les noms des « sortants » ont été soigneusement notés avec l'heure de départ. Y aura-t-il un tel livre à Haren ? Personne ne sait.

Voilà, c'est fini, le dernier fourgon a passé le portail. Les agents, les plus anciens, surpris eux-mêmes d'être à ce point émus, se prennent dans les bras, tentent de dissimuler leurs larmes. Les plus jeunes se précipitent vers leur cassier pour y prendre leur smartphone.

Enfin, pouvoir prendre des photos, souvenirs de ce lieu sordide. Dans les couloirs, des monceaux de sacs d'ordures, des caisses défoncées et des débris, cela commence déjà à sentir. Nul ne sait qui viendra vider tout cela et quand cela partira. Un tout jeune agent ferme consciencieusement à clé les portes des cellules de l'Aile A. Certaines sont parfaitement vides. Dans d'autres on trouve encore des effets personnels abandonnés.

A la new C. la cellule de 4 détenus du niveau supérieur est ravagée. Le sol est jonché de débris et d'objets divers, la télé est détruite, tout est saccagé. Le sol et les murs sont tagués avec du ketchup. L'agent pénitentiaire refuse de balayer tout cela.

Dernier soubresaut de ce bâtiment à l'agonie.

A présent, presque tout le monde est parti. Une quinzaine d'agents s'accrochent encore. Certains sont ici depuis plus de vingt ans. On entend parler de gâteau, partager encore quelques moments ensemble... Ils ont du mal à quitter ce navire en perdition, échoué au milieu de la ville.

Dans la cour des corneilles géantes éventrent des sacs.
L'énorme portail se ferme sans scrupule sur 112 ans de détention moyenâgeuse et
inhumaine : humiliation, révolte, colère, désespoir, résignation ...
Forest est mort... vive Haren ?

Fabienne Simons
Commission de surveillance de Forest/Berkendael
